



Impression de la question 2015-10-00226

Type de questions QE

Ministère interrogé :

Question n° 2015-10-00226 : du :

M. Philippe Baumel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les plages d'ouvertures des agences pôle emploi et plus particulièrement sur les expérimentations engagées actuellement en Bourgogne comme au plan national. En effet depuis le début du mois de février une expérimentation a été engagée afin de « rationaliser » les horaires d'ouvertures au public des agences pôle emploi. L'objectif serait de réduire les heures d'ouvertures en flux pour que les conseillers pôle emploi ne reçoivent plus que sur rendez-vous préalablement fixé. Ainsi les agences concernées dotées de visiophones à l'entrée et d'un système d'ouverture de porte à distance ne recevraient que celles et ceux qui ont d'ores et déjà pris ce rendez-vous. Cette nouvelle organisation se traduirait par une fermeture des agences au public environ 3 demi-journées par semaine. Cette nouvelle organisation risque de décourager les personnes en recherche d'emploi, trouvant porte close et n'ayant, hors rendez-vous, plus aucun accès d'accueil ou un poste informatique pour effectuer leurs recherches. Aussi il lui demande de lui préciser le statut de cette expérimentation et de lui indiquer si son ministère entend ou non la généraliser.

Fermer

